


# Étapes pour demander de l'aide financière

Pour effectuer une demande d'aide financière :

1. Imprimez le [formulaire pour les particuliers \(fileadmin/Documents/securite\\_civile/aidefinanciere\\_sinistres/formulaires/af-formulaire-reclamation-particulier.pdf\)](#)  (98 Ko) et remplissez-le sur papier à l'aide du [Guide de réclamation \(securite-civile/aide-financiere-sinistres/citoyens/etapes-demande/guide-de-reclamation.html\)](#).
2. Signez et datez le formulaire aux endroits prévus.
3. Joignez-y les documents suivants en vigueur au moment du sinistre :
  - une copie d'une preuve de résidence avec adresse de chaque personne pour laquelle vous présentez une réclamation tel qu'un permis de conduire, un bulletin scolaire, l'avis de cotisation de Revenu Québec ou tout autre documents provenant du gouvernement du Québec;
  - si vous êtes locataire : votre bail en vigueur au moment du sinistre;
  - si vous êtes propriétaire : une copie de l'avis d'évaluation municipale de l'année du sinistre;
  - si vous aviez une assurance habitation au moment du sinistre, une copie de votre contrat d'assurance ainsi qu'une copie de la lettre de refus de votre assureur;
  - si vous n'aviez pas d'assurance habitation au moment du sinistre, une déclaration sous serment que vous ne possédiez pas d'assurance habitation;
  - les factures relatives à toute dépense pour laquelle vous présentez une demande d'aide financière;
  - des photographies et vidéos (peuvent être fournies sur CD, DVD ou clé USB).
4. Retournez le formulaire et les documents requis à la [Direction du rétablissement \(ministere/nous-joindre/coordonnees/dgscsi/aide-financiere.html\)](#) au plus tard à la date limite pour présenter une demande d'aide financière. Cette date est inscrite dans la [liste des municipalités couvertes par le programme en vigueur \(securite-civile/aide-financiere-sinistres/sinistres-admissibles.html\)](#) ([securite-civile/aide-financiere-sinistres/sinistres-admissibles.html](#))(soit trois mois après la date de la publication de la mise en œuvre du programme à la Gazette officielle du Québec).

Dernière mise à jour : 17 juin 2016

## Coordonnées de l'aide financière aux sinistrés

Consultez nos [pages sur l'aide financière aux sinistrés \(securite-civile/aide-financiere-sinistres.html\)](http://securite-civile/aide-financiere-sinistres.html). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez communiquer avec :

Direction du rétablissement  
455, rue du Marais, bureau 100  
Québec (Québec) G1M 3A2  
Téléphone : 418 643-AIDE (2433) (région de Québec)  
Sans frais : 1 888 643-AIDE (2433) (extérieur)  
Télécopieur : 418 643-1941  
Sans frais : 1 866 251-1983  
Courriel

Une téléphoniste vous répondra et saura diriger votre appel vers les ressources appropriées.

Dernière mise à jour : 06 novembre 2015

Québec 

(<http://www.gouv.qc.ca/FR/Pages/Accueil.aspx>)

© Gouvernement du Québec, 1996-2017 (<http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/copyright.php>)